



Jacques GUYARD

Député de l'Essonne
Président de la Commission
Supérieure
Du Service Public
Des Postes et
Télécommunications
Ancien Ministre

Le 13 mars 2002

Monsieur Serge TOUSSAINT
Grand Maître
A.M.O.R.C.
Château d'Omonville
27110 LE TREMBLAY

REF. JG/CB/647/03/2002

Monsieur le Grand Maître,

Depuis qu'en 1999 la Commission d'enquête de l'Assemblée Nationale avait rangé l'A.M.O.R.C. dans la liste des mouvements présentant des dérives sectaires, je tiens à témoigner qu'aucun fait n'a pu vous être reproché qui vienne conforter ce classement.

Monsieur Alfred RECOURS, député de votre département, m'a transmis la lettre qu'il vous a adressée pour vous donner acte de votre honorabilité reconnue localement.

Je souhaite que votre réhabilitation se confirme dans le temps et atteste d'ores et déjà de votre situation d'association exerçant dans le cadre légal sa liberté de pensée.

Veillez croire, Monsieur le Grand Maître, en l'expression de mes sentiments attentifs.



Jacques GUYARD
Député de l'Essonne